



Mon assurance m'a entraîné dans un proces perdu

Par **champagne60**, le **09/08/2014** à **09:16**

bonjour, la maison de mon fils a pris feu il y a 8 mois. l'assurance a déterminé seule que le frigo était responsable.ils ont donc décidé d'assigner le constructeur. ils ont emmené mon fils dans leur action prétextant que si un expert judiciaire était nommé, il devait voir les dégâts et donc pas de reconstruction avant la fin du procès.le juge vient de NOUS débouter, NOUS condamnant aux dépends plus 1000e de dommages et intérêt pour la partie adverse. qui va payer? mon fils? mon fils qui gagne 1300e/mois???

d'autre part, je suis sa maman, j'ai géré la totalité de son dossier, lui, étant devenu dépressif suite à ce drame et surtout au fait de la non reconstruction. j'avais l'intention de demander des dommages et intérêts pour mon fils pour prétiium doloris. dois je prendre un autre avocat que celui qui m'a été attribué par l'assureur, puisque le recours juridique était lié à son crédit immobilier et donc le même assureur.

merci de m'aider à sortir de cet imbroglio

Par **aliren27**, le **10/08/2014** à **07:05**

Bonjour,

[citation]j'avais l'intention de demander des dommages et intérêts pour mon fils pour prétiium doloris.

[/citation]

sauf erreur de ma part, je ne vois pas comment vous allez demander une indemnité a l'auteur des dommages, puisque le tribunal ne l'a pas reconnu comme tel et vous a déboutée !!

Mais contacter votre avocat pour savoir si vous avez ou pas une chance en appel en sachant

que la décision revient a votre fils.

Cordialement

Par **chaber**, le **10/08/2014** à **07:43**

bonjour

Lors d'un sinistre votre assureur, s'il soupçonne une responsabilité, l'expert convoque l'adversaire par pli recommandé à 20j francs pour une expertise contradictoire.

Cette façon de procéder est tout à fait normale.

S'il n'y a pas accord les deux parties peuvent saisir un tiers expert ou le tribunal compétent pour faire nommer un expert judiciaire.

Ce qui semble avoir été le cas.

Votre assureur, tiers subrogé dans vos droits, a été débouté. A lui de faire appel du jugement éventuellement.

Les frais engagés sont normalement du ressort de votre assureur, si vous n'avez pas assigné de votre propre fait.

[citation] j'avais l'intention de demander des dommages et intérêts pour mon fils pour prétiium doloris[/citation]

le prétiium doloris est accordé pour des dommages corporels

Par **champagne60**, le **10/08/2014** à **10:34**

bonjour, merci à vous deux. j'aimerais éclaircir certains points. mon assureur m'a entraîné dans ce procès arguant qu'un expert judiciaire devrait être nommé. j'ai cru que c'était la procédure et j'ai donc donné mon accord pour aller au procès. et me suis donc retrouvé à 50% comme demandeur. d'autre part, tout au début, à la 1e assignation, c'est mon assureur qui a déterminé que c'est un Liebherr (la marque du frigo) qu'il fallait assigner. le problème est qu'il ont choisi n'importe quel liebherr. il y en a qui fabriquent des grues, des ailes d'avions et autres. c'est donc bien eux qui ont fait une erreur. sur le net j'ai trouvé un fabricant de frigo qui se trouve en asie. était ce le bon? n'était ce pas à mon avocat de se préoccuper de cela? bref, j'ai l'impression que quelqu'un n'a pas fait son job ce qui a entraîné une énorme perte de temps. humainement savez vous ce que c'est que de voir sa maison délabrée si longtemps? d'ou mon souhait de voir mon fils indemnisé pour ça. et maintenant, si mon fils refuse l'appel, que se passe -t-il?

Par **chaber**, le **11/08/2014** à **07:21**

bonjour

Qui a pris un avocat? vous par l'assurance juridique ou l'assureur?

l'assureur n'a-t-il pas versé au moins une provision, en vertu du contrat, pour commencer les travaux?

[citation]Lors d'un sinistre votre assureur, s'il soupçonne une responsabilité, l'expert convoque l'adversaire par pli recommandé à 20j francs pour une expertise contradictoire.

Cette façon de procéder est tout à fait normale.

S'il n'y a pas accord les deux parties peuvent saisir un tiers expert ou le tribunal compétent pour faire nommer un expert judiciaire.

[/citation]cette procédure a-t-elle été respectée?

Par **champagne60**, le **11/08/2014** à **09:17**

l'assistance juridique liée au crédit immo au crédit agricole donc la même assurance: Pacifica. ce qui me fait dire que c'est plutôt l'avocat de l'assureur..

Pacifica m'a réglé les dommages mobilier, ils payent aussi le loyer actuel de mon fils, mais rien en ce qui concerne la reconstruction.

et oui la procédure a été respectée comme vous l'avez écrite.

Par **chaber**, le **11/08/2014** à **14:46**

bonjour

les frais devraient être supportés par l'assureur.

votre fils doit réclamer le montant des travaux vétusté déduite selon le rapport d'expert et procéder d'urgence à la remise en état pour toucher la valeur à neuf si elle est prévue au contrat (indemnité différée). Attention à la prescription biennale.

Par **champagne60**, le **11/08/2014** à **14:59**

je vous tiendrais au courant de la suite des évènements. merci de vos conseils.

Par **champagne60**, le **11/08/2014** à **21:47**

vous m'inquiétez avec cette prescription biennale, nous en sommes à 8mois. finalement que dois je faire? attendre que l'assureur me contacte ou aller au devant de lui? pensez vous que

l'appel soit justifié? et si mon fils ne veut pas, que se passe-t-il pour la reconstruction?
excusez moi de vous ennuyer avec ces "détails" qui ne le sont pas pour moi.

Par **chaber**, le **12/08/2014** à **07:16**

bonjour

Si la valeur à neuf est prévue dans le contrat, ce complément sera réglé sur présentation de factures ou de mémoires **dans le délai de 2 ans à compter de la date du sinistre.**

Reconstruction au même emplacement, sauf impossibilité absolue, et sans modification importante du bâtiment

(relire les conditions générales)

Par **champagne60**, le **05/09/2014** à **14:57**

bonjour à tous, pour finaliser ce problème, je tiens à vous dire que l'assurance a été déboutée de ses demandes et ils ont décidé de s'arrêter là. Nous devrions recevoir les acomptes pour la reconstruction d'ici quelques jours. après ces 8mois et demi , j'espère que nous allons enfin pouvoir respirer. merci à tous.